

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026

Délibération n°028_260407

Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL GRAND SUD.

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN ² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne ² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7avril 2026 Délibération n°028_260407	Direction Générale des Services
	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SPL GRAND SUD	

RAPPORT DE PRESENTATION

Il est rappelé au Conseil municipal que la Commune de Saint-Louis par délibération du 31 août 2011, a approuvé les statuts et adhéré à la SPL Grand Sud.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1524-5 et R 1524-3 et suivants, il convient de désigner les représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires, de la Société.

En effet, la Ville de Saint-Louis dispose d'un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la SPL Grand Sud pour la représenter.

Elle dispose également d'un siège pour la représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités, articles L- 1524-5 et R 1524-3 et suivants du C.G.C.T

VU la délibération du Conseil municipal n°88 du 31 août 2011

CONSIDERANT le renouvellement des élus municipaux issu du scrutin du **15 mars 2026** ;

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil au vote suivant les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à la majorité :

- De désigner Monsieur **FLORENCY Jean-Michel** comme représentant de la Commune de Saint-Louis au Conseil d'Administration de la SPL GRAND SUD et de l'autoriser à percevoir le montant maximum des jetons de présence susceptibles d'être alloués aux administrateurs de la SPL GRAND SUD. Ce montant ne pourra être supérieur à **800** euros par administrateur et par séance du conseil d'administration,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 974-219740149-20260407-DCM028_2026-DE

S²LO

- De désigner par ailleurs Madame **M'DOIHOMA Juliana** comme représentante de la Commune de Saint-Louis à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL GRAND SUD.

Vote : 37 pour

1 abstention (M. Fabrice HOARAU)



La Maire,

Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**